

REGULARISATION SUBVENTIONS ACCORDEES au Budget de 1948

Monsieur le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 10 Juillet 1950

Mesdames,

Messieurs,

Par décision n° 48 en date du 5 Juillet 1948 une somme de 15.000 francs a été versée à M. le Trésorier Adjoint de l'Association des Cyclistes Réunionnais, à titre de participation de la Commune à l'organisation d'une course cycliste le 14 Juillet.

Par décision n° 78 en date du 8 Novembre 1948 une autre subvention de 25.000 Fr a été accordée à la même Association.

Et par décision n° 82 en date du 2 Décembre 1948 une subvention de 5.000 Frs a été allouée à Mademoiselle la Directrice de l'Ecole Joinville à titre de participation de la Commune à une fête de fin d'année.

Comme ces subventions n'ont pas fait l'objet d'un crédit budgétaire spécial, je vous demande de bien vouloir par un vote les régulariser, au budget de 1948./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

La régularisation demandée est approuvée à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
St Denis le 17 Octobre 1950
P. le Secrétaire Général
le Chef de Bureau délégué
signé: Gavarini

Approuvé
St Denis le 17 Octobre 1950
P. le Trifid et par D^{on}
le Secrétaire Général
signé: Lehoux